

REGLEMENTATION INCENDIE - GESTION DES BATIMENTS D'HABITATION COLLECTIVES

Cette formation traite des obligations faites aux gestionnaires de patrimoine immobilier, notamment pour les bâtiments d'habitations individuelles, collectives et des foyers logements, au regard de la réglementation incendie : Maintien des mesures de prévention, travaux, procédures administratives, maintenance et vérification des installations techniques

Objectifs opérationnels

- Appliquer la réglementation de sécurité incendie en qualité de Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, conducteurs de travaux et exploitants
- Accompagner les Conducteurs d'Opération (CO) et les Responsables Maintenance Territoriaux (RMT) dans les domaines de la réglementation contre les risques d'incendie

Public Concerné

- Gestionnaires de patrimoine immobilier
- Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre
- Conducteurs d'opération
- Conducteurs de travaux

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation ne nécessite aucun prérequis préalable.

Parcours pédagogique

Le risque incendie

- Statistiques,
- Causes,
- Conséquences

Réglementation incendie applicable

- Textes applicables : Habitations collectives, foyers logements, parcs de stationnement, ERP
- Objectifs et enjeux
- Responsabilités – Devoirs et obligations des Maîtres d'Ouvrage, des gestionnaires de patrimoines immobiliers, exploitants
- Procédures administratives : dossiers d'urbanisme, PC, AT
- Les commissions de sécurité, demandes de dérogation.
- Les acteurs de la prévention (MO, MOE, BET, Organismes de contrôle agréés, le SDIS, les Commissions de sécurité) domaine de compétence, missions respectives.
- Missions Conseil, et procédures de contrôle

Principes fondamentaux de la prévention

- Comportement au feu des matériaux – réaction au feu, Euroclasses – résistance au feu, Eurocodes
- L'évacuation – mise en sécurité - confinement

Habitations

- Principe d'évacuation et de mise en sécurité des occupants
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives
- Distribution et aménagements intérieurs,
- Dégagements
- Désenfumage
- Installations techniques
- Moyens de secours – Plans d'intervention, consignes de sécurités, DAAF, alarme incendie,
- Maintenance, entretien et vérification des installations des installations
- Gestion des problèmes de malveillance

Foyers logements (dispositions complémentaires)

- Conception
- Formation du personnel, alarme incendie, systèmes de sécurité incendie, extincteurs

Etablissements recevant du public

- Principe d'évacuation et de mise en sécurité des occupants
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives
- Distribution et aménagements intérieurs,
- Dégagements
- Désenfumage
- Installations techniques
- Moyens de secours – Plans d'intervention, consignes de sécurité, alarme incendie, système de sécurité incendie (SSI), extincteur, formation de personnel,
- Maintenance, entretien et vérification des installations des installations

Travaux de réhabilitation – rénovations – extension – surélévation

- Difficultés rencontrées au regard du règlement de sécurité
- Travaux en site occupés
- Atténuation des textes réglementaires, procédures dérogation, analyse du risque, mesures compensatoires

Programmes des formations dispensées

- Formation des Conducteurs de Travaux
- Formation des Responsables de Maintenance Territoriaux

Information sur l'actualité réglementaire

- Loi ELAN
- Loi ESSOC

Cette formation est également réalisable en présentiel.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et d'exercices.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié, expert national en prévention incendie

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com